VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ

Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis municipal N° 14/2024 – Demande de crédit de construction de Fr. 3'913'000.- pour la rénovation, l'assainissement énergétique de la maison Charlemagne et la création de bureaux pour l'administration communale

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

La commission chargée d'examiner l'objet en titre s'est réunie le mercredi 22 mai 2024 à 19h30 en Salle 2 de la Maison de Commune. Elle était composée de Mesdames et Messieurs :

- Anouk Dandrieu (LV), présidente
- Anthony Abbott (PLR)
- Alessio Grutta (PLR)
- Manuel Lisboa (PSDG)
- Valentine Schmidhauser (PSDG)
- Pierre-Yves Charpilloz (LCIVL)
- Héraclès Dellas (UDC)

La COFIN était représentée par M. Schmidhauser et M. Berthier

Nous remercions Madame la Syndique Sandra Pasquier, Monsieur Yves Roulet, chef de service, de leur présence et des explications fournies.

Présentation du préavis et questions

Mme Sandra Pasquier et M. Yves Roulet commencent par expliquer les différentes raisons de la rénovation de la maison Charlemagne et de la création de bureaux pour l'administration communale.

- Premièrement, le bâtiment est inscrit en note 3 à l'inventaire du recensement architectural et bénéficie d'une protection patrimoniale. La relation avec les remparts et certains éléments de maçonnerie doivent être sauvegardés. La division monuments et sites se positionne positivement vis-à-vis du projet.
- Deuxièmement, la maison Charlemagne a besoin d'une grande réfection. En effet, la structure de la maison Charlemagne est en mauvais état. Il y a un besoin d'assainir les dalles et l'enveloppe du bâtiment. Une isolation intérieure en bois sera mise en place pour améliorer les besoins énergétiques du bâtiment.
- Finalement, l'administration aimerait réunir différents services dans un seul et même endroit : le service famille, jeunesse et sport (SFJSC), le service informatique et le service des finances. Actuellement, le service informatique se trouve à la maison Hugonin et ne dispose pas de suffisamment de bureaux.

Création de bureaux pour l'administration communale

Plusieurs commissaires se sont interrogé·e·s sur la pertinence du programme de bureaux administratifs dans la maison Charlemagne. Ils soulèvent le manque d'écoles, de crèches et d'UAPE et ne comprennent pas les priorités de la municipalité.

M. Yves Roulet répond que la rénovation de la maison Charlemagne s'inscrit dans une réflexion urbaine plus globale. En effet, la mise à disposition de bureaux administratifs pour la commune permettra de libérer plusieurs lieux utiles pour le développement futur de la Tour-de-Peilz, à savoir:

- Le bâtiment Terrraux 5, abritant les bureaux de Sport et Jeunesse, sera libéré et permettra à la municipalité d'envisager à terme sur le terrain un projet en relation avec les écoles, problématique soulevée par les commissaires. M. Yves Roulet explique qu'ils sont actuellement en phase préliminaire et établissent le cahier des charges et les besoins du projet.
- Un appartement sera aussi libéré par le service des finances et permettra à la commune de louer cet appartement aux habitant·e·s.
- Une partie de la maison Hugonin sera aussi libérée par le service informatique et permettra une intervention patrimoniale légère sur cette dernière.

Les commissaires demandent si d'autres options que la création de bureaux pour l'administration communale ont été envisagées.

M. Yves Roulet explique que la maison Charlemagne ne pouvait pas accueillir de crèche ou d'UAPE, car les normes de l'OAJE sont très strictes. La crèche de Croqu'lune située dans une vieille bâtisse pose par exemple des problèmes, car elle ne répond pas à ces normes. M. Yves Roulet rappelle aussi qu'un projet de crèche pour 44 places est déjà en cours et que le conseil communal a voté un crédit d'étude pour le développement de ce projet. Par ailleurs, une demande de crédit pour la dépollution du terrain sera soumis au Conseil communal lors de sa prochaine séance.

Un commissaire partage le projet à Morges du grenier bernois d'une valeur patrimoniale similaire et relève la pertinence du projet d'avoir une salle publique pour les habitant·e·s de la commune et se demande ce que l'on va rendre à la population boélande par la création de bureaux pour l'administration communale. Il est demandé si les combles ne pouvaient pas être accessibles aux habitant·e·s de La Tour-de-Peilz.

Mme Sandra Pasquier répond que les combles sont à l'usage de SFJSC et de ses bénéficiaires qui sont majoritairement issus de la jeunesse boélande. Ces locaux peuvent être également envisagés comme salles de conférence de l'administration lorsque les salles sont libres. Elle rappelle qu'il existe déjà la salle de sociétés des Marronniers qui peut être louée par la population. Madame Pasquier et Monsieur Yves Roulet ont bien pris note de la remarque et vont étudier la mise à disposition des espaces plus largement lorsque ceux-ci sont libres d'usage avec le service concerné.

Plusieurs commissaires s'interrogent sur les espaces cloisonnés des bureaux et se demandent pourquoi ces derniers ne sont pas organisés en espace agile (*open space*).

Mme Sandra Pasquier répond que les services utilitaires des locaux ont besoin de bureaux cloisonnés pour des raisons de confidentialité. En effet, ils reçoivent des personnes, des familles, etc. en entretien. M. Yves Roulet ajoute que le projet possède un noyau central accessible depuis la porte d'entrée principale avec escalier et ascenseur qui dessert tous les étages. Ce noyau est indépendant des bureaux du premier et du second étage. De plus, les murs des bureaux seront des parois légères sur dalle et qu'il sera possible d'ouvrir si les besoins le demandent.

Sur question des commissaires, la maison Charlemagne ne peut pas être surélevée, le règlement ne le permet pas.

Un commissaire s'interroge sur l'utilisation du vide sanitaire et demande si ce dernier ne pourrait pas être exploité.

M. Yves Roulet répond qu'il ne sait pas si le vide peut être exploité et prend note de la remarque du commissaire. *(Hors séance : cette partie d'ouvrage n'est pas accessible et sa hauteur est d'environ 20 cm)*

Budget

Un budget plus détaillé a été fourni aux commissaires lors de la séance de commission. Ce budget est basé sur des offres d'entreprises. Il n'y a pas encore eu d'appel d'offres. M. Yves Roulet présente les différents postes du budget.

La moitié sud-est du rez-de-chaussée a déjà été rénovée et ne sera pas concernée par les travaux (imprimerie communale, petit réfectoire et locaux sanitaires).

Sur question des commissaires, les subventions potentielles pour l'assainissement énergétique du bâtiment ne sont pas intégrées au budget. M. Yves Roulet donne un ordre de grandeur concernant les subventions de CHF 200'000 (5 %). Il n'y a pas de subventions pour les bâtiments en note 3.

Un commissaire s'interroge sur le prix au m² par étage et sur la pertinence d'un budget de 3'913'000.00 CHF pour la création de bureaux. Le bâtiment n'est pas adapté aux besoins des bureaux. Il demande à la municipalité s'il ne serait pas plus judicieux de construire un bâtiment neuf sur une parcelle communale pour y mettre des bureaux modernes et moins onéreux.

Une discussion s'ensuit et conclut que l'assainissement structurel et énergétique de la maison Charlemagne et la construction d'un noyau de circulation coûtent CHF 3'000'000.00 et que la création de bureaux pour l'administration communale coûte CHF 1'000'000.00. Cette opération est coûteuse, car le bâtiment est en mauvais état et a été bricolé tout au long de son histoire. Il a même été voué à être démoli pour des raisons de vétusté, mais a été maintenu par nécessité de créer 3 salles de classe.

COFIN

La Commission des finances constate que la dépense figure au plan des investissements pour un montant total de CHF 3'700'000.00 réparti sur les années 2024 et 2025, et que la différence avec le montant du crédit demandé s'explique par le montant probable des subventions qui pourraient en principe être obtenues.

En conséquence, la Commission des finances se rallie aux conclusions financières du préavis, laissant à la commission ad hoc le soin de se prononcer sur l'opportunité de la dépense.

Délibérations

Les commissaires s'interrogent sur les priorités globales de la commune. Les besoins en bureaux pour l'administration communale ne sont pas une priorité face au manque d'infrastructures scolaires et parascolaires. La municipalité n'a pas répondu assez précisément à la question pour savoir si d'autres options que la création de bureaux pour l'administration communale ont été envisagées. La commission regrette ainsi le fait que d'autres options ne semblent pas avoir été envisagées dans l'élaboration du projet et que la réflexion urbaine plus globale dans laquelle s'inscrit ce dernier ne soit pas mentionnée clairement dans le préavis.

Cependant, les commissaires rappellent que le bâtiment ne pourra pas accueillir de crèche et d'UAPE. Au mieux, il pourrait accueillir 3 ou 4 classes pour un montant similaire.

Les commissaires n'ayant pas d'autres propositions d'affectation, une démarche participative est évoquée par un commissaire pour connaître les besoins en infrastructures des habitant·e·s de La Tour-de-Peilz.

Un commissaire rappelle l'importance historique du bâtiment et de l'urgence liée à sa rénovation. Il est important d'agir rapidement.

Il est aussi rappelé que la rénovation de la maison Charlemagne s'inscrit dans un projet plus global de la municipalité qui souhaite réunir plusieurs services communaux afin de libérer le terrain au Terreaux 5 et envisager à terme un projet en relation avec les écoles.

Les commissaires s'interrogent sur les combles et se demandent si cet espace ne pourrait pas être ouvert à la population boélande et qu'ainsi le projet ne touche pas que les services communaux. À cet égard, l'unanimité des commissaires émet le vœu que la Municipalité étudie la possibilité que les deux grandes salles des combles soient également ouvertes à la population boélande.

Vote

La commission ad hoc passe au vote sur les conclusions du préavis municipal N° 14/2024 – Demande de crédit de construction de Fr. 3'913'000.- pour la rénovation, l'assainissement énergétique de la maison Charlemagne et la création de bureaux pour l'administration communale.

Les **conclusions** sont **acceptées** par 6 voix pour et 1 abstention.

Conclusions

Nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes : Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 14/2024,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de Fr. 3'913'000.- pour la rénovation, l'assainissement énergétique et la création de bureaux pour l'administration communale dans la maison Charlemagne, à prélever par le débit du compte N° 9143.104.00 "Travaux - Rénovation Collège Charlemagne" ;

2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou, le cas échéant, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de 100 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 11 mai 2022, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 60'268'695.96 ;

3. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par le compte de fonctionnement N° 501.3312.12 "Amortissement - Rénovation Collège Charlemagne" ;

4. de prendre note que l'amortissement s'élèvera à Fr. 130'433.- par année, selon la durée d'amortissement imposée de 30 ans pour cette catégorie d'immobilisations ;

5. d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles jusqu'au terme des travaux.

La Tour-de-Peilz, le 4 juin 2024

Au nom de la commission
Anouk Dandrieu, Présidente

VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité
Maison de commune
Grand-Rue 46 · CP 304
1814 La Tour-de-Peilz

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 14/2024

le 15 mai 2024

Demande d'un crédit de construction de Fr. 3'913'000.- pour la rénovation et l'assainissement énergétique de la maison Charlemagne ainsi que la création de bureaux pour l'administration communale

10.03.02-2404-Preavis-14-Renovation-Charlemagne.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Conformément aux informations données par la communication N° 5/2024, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit de construction de Fr. 3'913'000.- pour la rénovation et l'assainissement énergétique de la maison Charlemagne (anciennement collège Charlemagne) et la création de bureaux pour l'administration communale.

2. Préambule

Suite au transfert des salles de classe dans le nouveau collège Courbet, la maison Charlemagne a été libérée de ses occupants, à l'exception du rez-de-chaussée occupé par le centre d'impression communal et les toilettes publiques. Les locaux sont vétustes, non-isolés et les normes de sécurité ne sont plus respectées. Par conséquent, ces espaces ne peuvent plus être utilisés pour de nouvelles activités en l'état. La Municipalité prévoit donc de transformer et rénover la maison Charlemagne et l'affecter à des surfaces administratives.

3. Situation

Située en centre-ville, en face de l'entrée du Temple, la maison Charlemagne, par sa position perpendiculaire au nord de la maison de commune, vient ceinturer la place du même nom. Au Nord-Ouest, le bâtiment est adossé à un reste des vieux remparts avec une cour arrière offrant un espace d'accueil et de livraison.

4. Historique

En 1840, la Commune acquiert les caves et un pressoir qui reliaient la façade Nord de la maison de commune aux derniers vestiges des remparts du vieux Bourg. En 1841, sur cet emplacement, a été construit, un bâtiment de deux étages appelé « collège 1841 », devenu avec le temps collège Charlemagne, tel qu'il existe aujourd'hui.

Il a tout d'abord abrité un bâtiment scolaire jusqu'en 1905, date de l'inauguration du collège des Marronniers. Par la suite, l'immeuble a été occupé par le bureau des travaux de la commune, la Croix rouge ou encore la protection civile pour y déposer du matériel.

En 1940, une importante dalle a été construite entre le sous-sol et le rez-de-chaussée, comblant les voutes des caves, pour servir d'abri.

A la fin de la 2e guerre mondiale, des classes ont été aménagées dans le bâtiment en attendant la fin de la réalisation de l'ancien collège Courbet en 1954.

Puis, le bâtiment a été voué à la démolition et les autorités ont même constitué un fond à cet effet. Mais l'augmentation de la démographie a contraint la Commune à construire de nouvelles infrastructures scolaires (Bel-Air, Vassin et Cadet Rousselle) et nécessité de loger une fois encore des élèves à Charlemagne. Ainsi trois classes ont été créées à l'issue de travaux de rénovation en 1974. Depuis lors, le bâtiment n'a fait l'objet d'aucune intervention significative.

Lors de la rénovation de la maison de commune, qui s'est achevée en mars 2020, le centre d'impression a été installé au rez-de-chaussée de la maison Charlemagne, dans les espaces qui ont servi un temps de garage à la police communale.

Après la construction du nouveau collège Courbet, les 1ers et 2es étages ont à nouveau été libérés. Au vu de la vétusté des lieux, la Municipalité propose de rénover la totalité du bâtiment et de réaffecter ses locaux pour les besoins de l'administration communale.

5. Le projet

Le bâtiment est inscrit en note 3 à l'inventaire du recensement architectural et bénéficie à ce titre d'une protection patrimoniale. Le projet a donc été établi après concertation avec la Division des monuments et sites de l'Etat.

Le Service famille, jeunesse, sport et culture (SFJSC) est actuellement réparti sur plusieurs sites et d'autres services de l'administration commencent à être à l'étroit dans la maison de commune.

Le projet propose de réunir sous un même toit l'essentiel des différents secteurs du SFJSC permettant ainsi de libérer le bâtiment Terreaux 5 abritant les locaux de Sport et jeunesse, sur le terrain duquel un projet en relation avec les Ecoles est envisagé à terme. Par ailleurs, la rénovation permettra de réaffecter des espaces dans la maison de commune au bénéfice d'autres services.

Le projet a été développé principalement avec des ressources internes au Service domaines & bâtiments et sa mise à l'enquête a été effectuée entre le 21 février et le 21 mars 2024 sans générer d'opposition. Le permis sera délivré dans le courant du mois de mai.

Le programme des travaux

La vétusté des locaux, la valorisation des volumes sous toiture, la modification des voies de circulation verticale et la création d'un ascenseur pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite nécessiteront d'importants travaux de transformation et de réhabilitation à l'intérieur du volume du bâtiment.

Le principe d'intervention permettra de conserver la majeure partie des éléments structurels en bois hormis la dalle de l'ancien abri d'une épaisseur de 1.40 m réalisée en béton. Celle-ci sera détruite et reconstruite en béton armé pour des raisons de résistance statique et sismique.

Les fenêtres hétéroclites mal isolées et sans valeur patrimoniale seront remplacées par des fenêtres en bois avec des vitrages isolants haute performance.

L'isolation périphérique sera réalisée à l'intérieur ainsi qu'en toiture avec un isolant recyclable en fibre de bois hydrofuge.

La toiture sera intégralement rénovée et recouverte de panneaux solaires intégrés d'une couleur proche de la tuile.

Le chauffage, distribué par des radiateurs, proviendra de la production de chaleur de la maison de commune. Les autres installations techniques seront neuves et planifiées afin de réduire au maximum leur consommation en exploitation.

Les façades seront restaurées et conserveront une expression « pietra rasa » (à l'image de ce qui a été réalisé pour le Temple) ; les volets seront repeints à l'image de ceux de la maison de commune afin de créer un lien entre les deux bâtiments.

Un soin particulier sera porté à la liaison entre la maison Charlemagne et le reste des Remparts dans le respect de la conservation patrimoniale de ce vestige.

Les aménagements extérieurs permettront de créer des places de stationnement pour les vélos et les revêtements seront aménagés de manière à garantir la perméabilité du sol. La plantation d'arbres et arbustes sera privilégiée.

Durant le chantier, la place Charlemagne sera partiellement inaccessible ainsi que la cour arrière du bâtiment. Les nuisances provoquées par les travaux seront importantes nécessitant de loger l'imprimerie dans des locaux provisoires aménagés dans la cour arrière.

Les plans des travaux sont annexés au préavis. La surface utile de plancher qui sera mise à disposition est de 671 m^2. Les interventions sont décrites ci-dessous niveau par niveau.

Niveau —1

Actuellement occupé pour du stockage de boissons, le sous-sol sera assaini et aménagé pour accueillir des salles de musique. Ce niveau, accessible par une porte depuis la place Charlemagne, sera le seul à ne pas être desservi par l'ascenseur.

Rez-de-chaussée

La moitié Sud-Est du rez-de-chaussée a déjà été rénovée lors des travaux de la maison de commune. Elle abrite les locaux de l'imprimerie communale, un petit réfectoire et des locaux sanitaires. Elle n'est pas concernée par les travaux.

L'autre moitié, aujourd'hui inaccessible en raison de la présence d'une dalle de protection datant de la 2^e guerre mondiale et de l'absence de porte d'accès, sera rendue utilisable pour un espace de stockage et un local technique par l'ajout d'une dalle intermédiaire. L'ascenseur et les escaliers, accessibles de plain-pied depuis la place Charlemagne, vont desservir l'ensemble des étages supérieurs.

Etages 1 & 2

Dans les étages, accessible via l'ascenseur ou directement par les escaliers depuis la place Charlemagne, se trouveront un hall, des guichets d'accueil, des bureaux, une salle de pause avec kitchenette, des WC et un WC handicapés.

Combles

Les combles seront aménagés pour des activités communes proposées par exemple par le Secteur sport et jeunesse, avec des ateliers, une cuisine, des espaces de rangement ainsi qu'un WC.

6. Les coûts

La demande de crédit de construction est basée sur des prix obtenus par le biais d'entreprises qualifiées consultées pour chaque domaine de compétence. Ces prix ont encore été contrôlés par des comparaisons avec d'autres ouvrages d'un type similaire. Des appels d'offres, avant adjudication, seront organisés conformément à la Loi sur les marchés publics et son règlement.

En raison des risques inhérents à une intervention de rénovation-transformation conséquente dans un bâtiment vétuste et sous protection patrimoniale, certaines offres devront être demandées au fur et à mesure des constats effectués après déconstruction des parties d'ouvrage. Pour cette raison, la Municipalité a renoncé à présenter un préavis « soumissions rentrées ». Elle dépose donc cette demande de crédit de construction considérant le total des coûts annoncés comme un montant plafond.

Si, en raison de dégradations importantes découvertes durant la phase de démontage, il devait apparaître des imprévus pouvant entraîner des coûts susceptibles de dépasser la limite fixée, le Conseil communal serait sollicité via une demande de crédit complémentaire.

Les montants inscrits dans le tableau de coûts ci-après sont estimés sur la base d'offres d'entreprises et d'ingénieurs spécialisés.

DEVIS MAISON CHARLEMAGNE			
TRANSFORMATION ET RENOVATION		MONTANTS TTC	
10	TRAVAUX PREPARATOIRES	Fr.	50'000.00
20	EXCAVATION	Fr.	21'000.00
21	GROS-OEUVRE 1	Fr.	1'344'000.00
22	GROS-OEUVRE 2	Fr.	491'000.00
23	INSTALLATIONS ELECTRIQUES	Fr.	300'000.00
24	CHAUFFAGE /VENTILATION	Fr.	112'000.00
25	INSTALLATIONS SANITAIRES	Fr.	62'000.00
26	INSTALLATIONS TRANSPORT	Fr.	80'000.00
27	AMENAGEMENTS INTERIEURS 1	Fr.	444'000.00
28	AMENAGEMENTS INTERIEURS 2	Fr.	408'000.00
29	HONORAIRES SPECIALISTES	Fr.	143'000.00
4	AMENAGEMENTS EXTERIEURS	Fr.	30'500.00
5	FRAIS SECONDAIRES	Fr.	85'500.00
9	MOBILIER	Fr.	156'000.00
100	DIVERS ET IMPREVUS	Fr.	186'000.00
	TOTAL DES COÛTS	**Fr.**	**3'913'000.00**

7. Planning

- Mise à l'enquête mars 2024
- Dépôt du préavis crédit de construction 15 mai 2024
- Appels d'offres partiels mai-août 2024
- Octroi du crédit de construction 26 juin 2024
- Début des travaux 8 juillet 2024
- Fin des travaux et remise de l'ouvrage décembre 2025

8. Conséquences financières

Le projet de rénovation du collège Charlemagne est prévu au plan des investissements, ligne 33, pour un montant estimé à Fr. 3'700'000.-.

Ce projet sera amorti sur 30 ans dès l'année suivant la fin des travaux par le biais du compte de fonctionnement N° 501.3312.12 "Amortissement - Rénovation Collège Charlemagne"

9. Personnel communal

Le projet a été développé et sa réalisation sera suivie principalement par le personnel du Service domaines & bâtiments. Des appuis sont prévus pour des domaines de compétences spécifiques.

Une fois le bâtiment en exploitation, le secteur de conciergerie devra probablement être renforcé de 0.25 ETP en raison de l'augmentation des surfaces à entretenir. Une demande sera faite par voie budgétaire le temps venu.

10. Développement durable

10.1. Social

Le fait de regrouper le SFJSC sous un même toit permettra de simplifier l'accueil pour les multiples activités du service et proposer des locaux de qualité au centre-ville.

10.2. Economique

La transformation de la maison Charlemagne permettra de donner une nouvelle vie à cette bâtisse à un coût raisonnable et de pérenniser sa valeur dans le temps.

10.3. Environnement

La rénovation envisagée permettra de réutiliser une partie importante de la substance du bâtiment encore en bon état. Par ailleurs, l'utilisation de matériaux recyclés et/ou recyclables à faible impact environnemental est une priorité dans cette opération. Un assainissement énergétique de l'enveloppe thermique ainsi que l'installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture contribueront à réduire très significativement la consommation d'énergie de l'édifice.

11. Conclusions

Nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 14/2024,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de Fr. 3'913'000.- pour la rénovation, l'assainissement énergétique et la création de bureaux pour l'administration communale dans la maison Charlemagne, à prélever par le débit du compte N° 9143.104.00 "Travaux - Rénovation Collège Charlemagne" ;
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou, le cas échéant, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de 100 millions adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 11 mai 2022, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 60'268'695.96 ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par le compte de fonctionnement N° 501.3312.12 "Amortissement - Rénovation Collège Charlemagne" ;
4. de prendre note que l'amortissement s'élèvera à Fr. 130'433.- par année, selon la durée d'amortissement imposée de 30 ans pour cette catégorie d'immobilisations ;
5. d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles jusqu'au terme des travaux.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique : Le secrétaire :

MUNICIPALITÉ DE LA TOUR-DE-PEILZ — CANTON DE VAUD — LIBERTÉ ET PATRIE

Sandra Pasquier Pierre-A. Dupertuis

Annexes : plans d'enquête

Déléguée municipale : Mme Sandra Pasquier

Adopté par la Municipalité : le 22 avril 2024

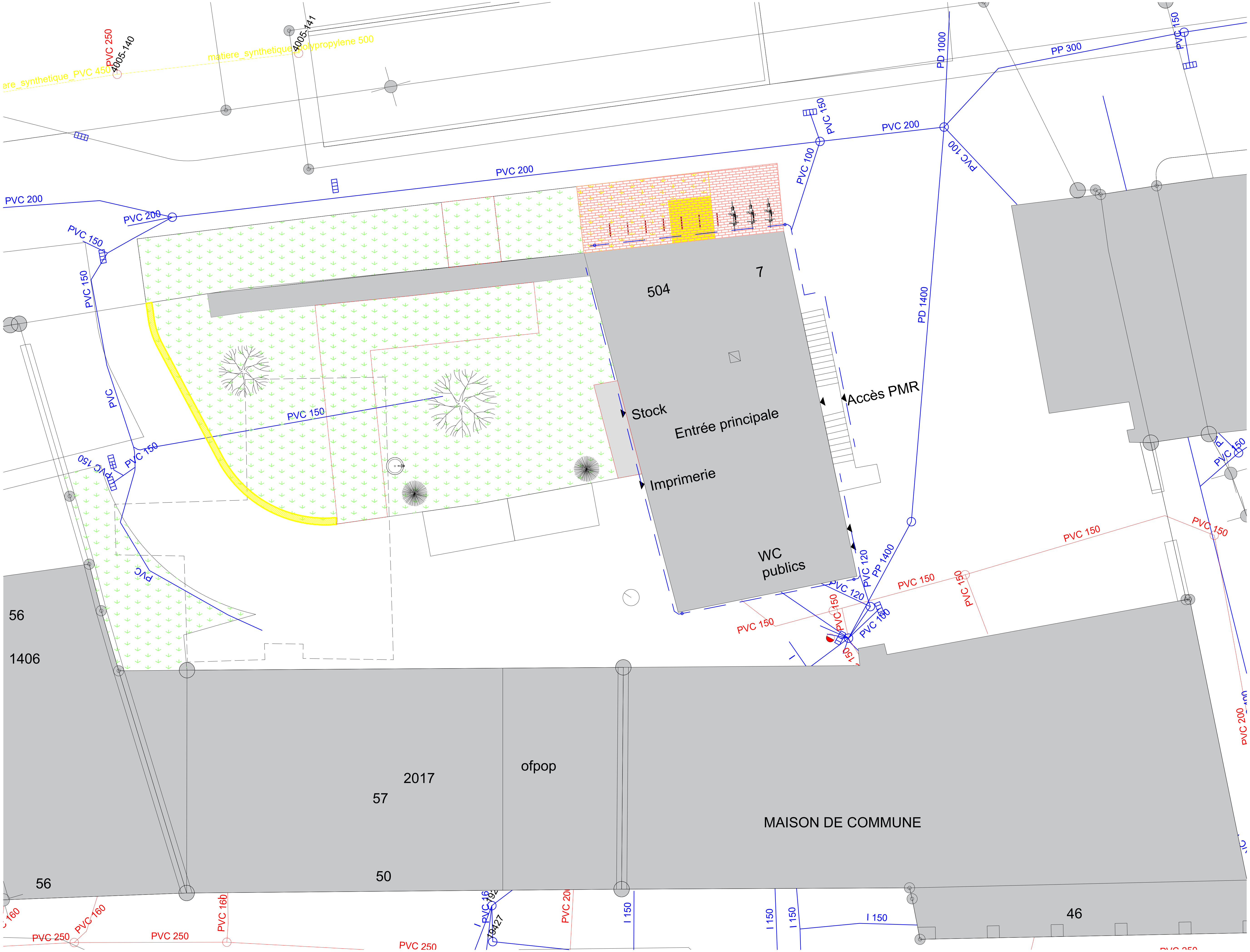

Charlemagne
Transformation intérieure et rénovations.
Rue des Remparts 7 La Tour -de-Peilz

01.8	1:200
Situation	A3
mise à l'enquête	22.01.2024
Ville la Tour-de-Peilz Service domaines et bâtiments	Grande Rue 46 1814 La Tour-de-Peilz
Thalmann Lauren lauren.thalmann@ltdp.ch	021 977 01 76
à démolir	nouveau
VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ	
architecte	MO

Charlemagne **Transformation intérieure et rénovations.**	**01.4**	**Façade 1**	mise à l'enquête	**Ville la Tour-de-Peilz** Service domaines et bâtiments	Thalmann Lauren lauren.thalmann@ltdp.ch	à démolir	VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ	architecte
Rue des Remparts 7 La Tour -de-Peilz	1:100	A3	22.01.2024	Grande Rue 46 1814 La Tour-de-Peilz	021 977 01 76	nouveau		MO

Façade nord

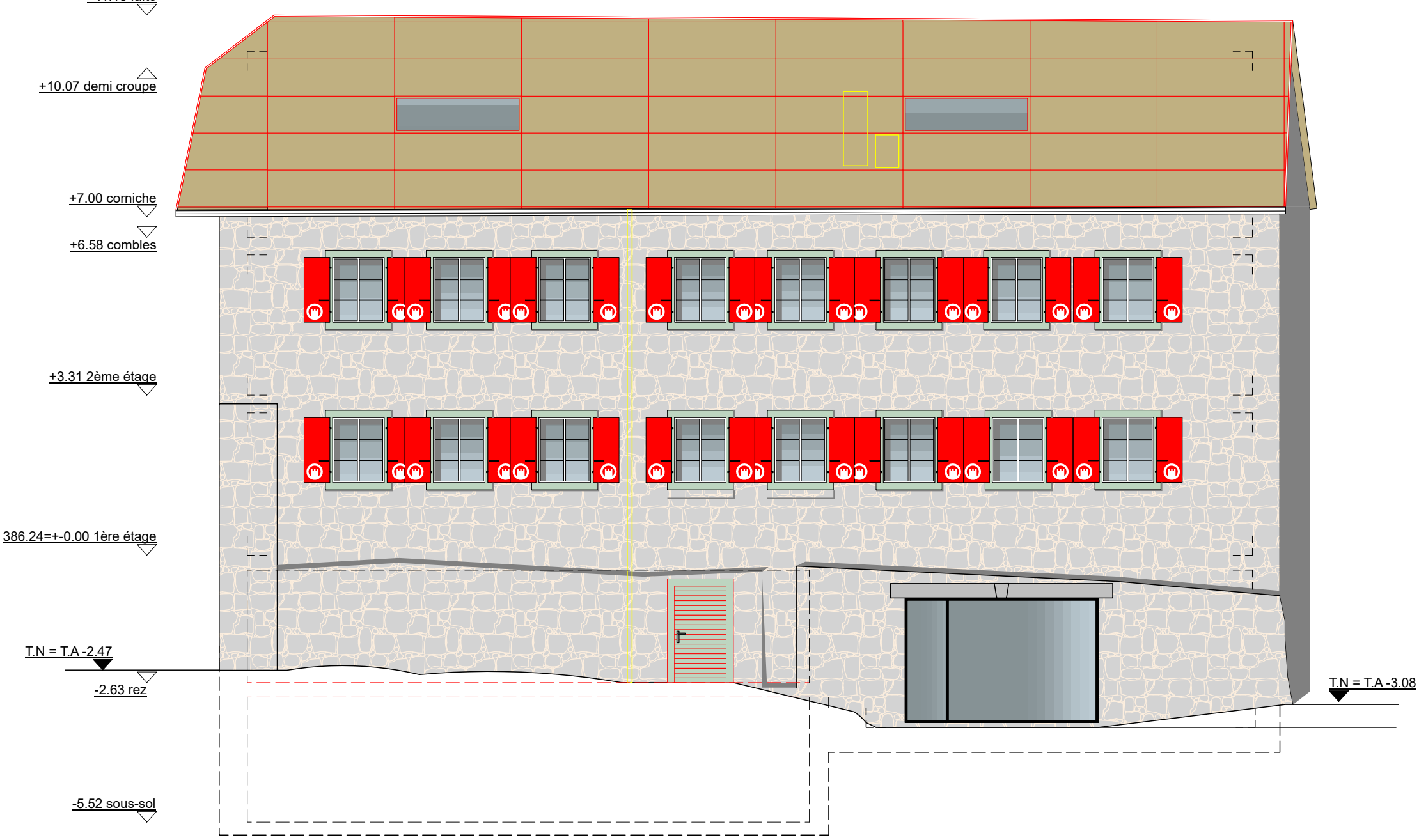

Façade ouest

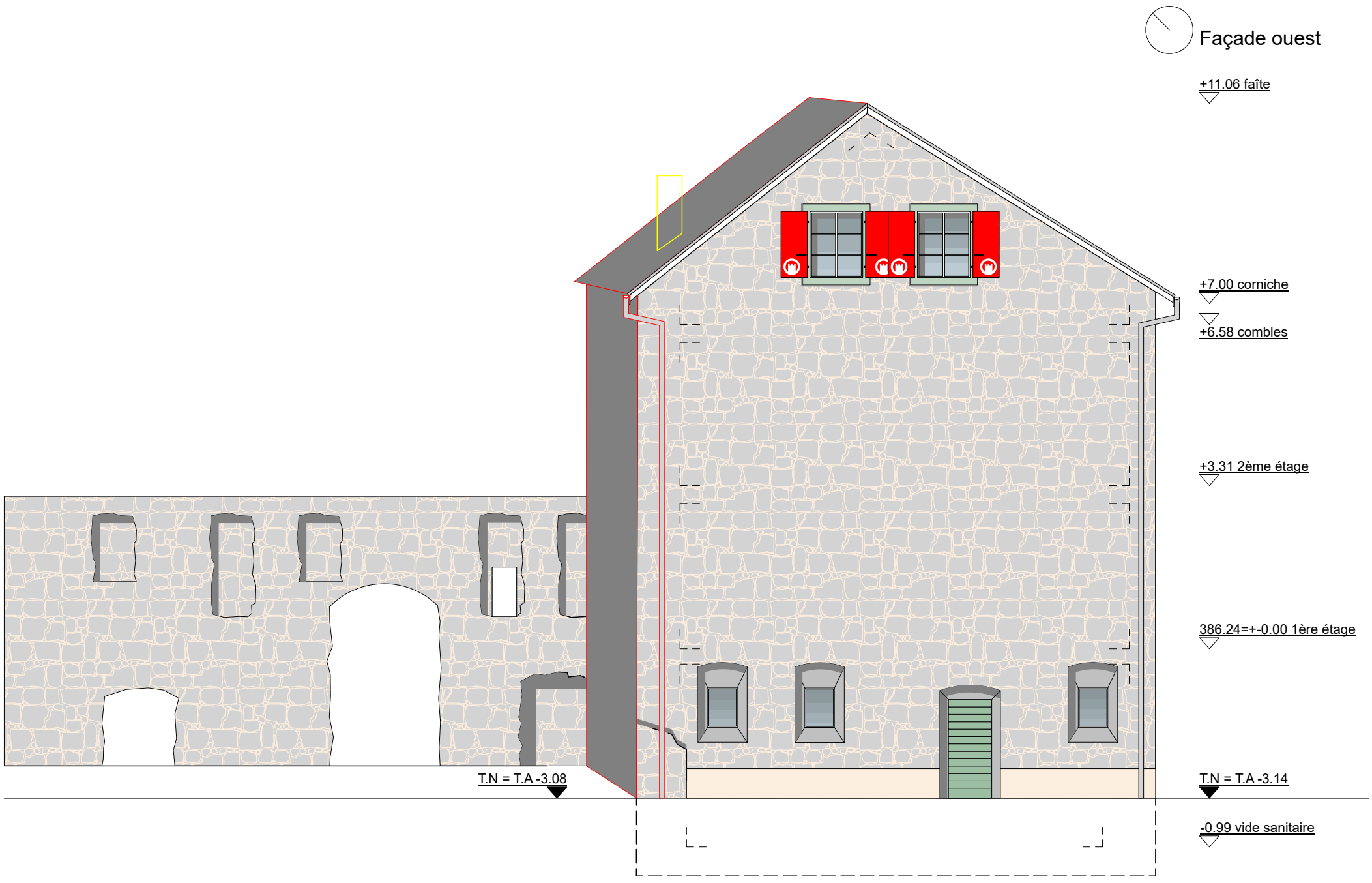

Charlemagne **Transformation intérieure et rénovations.**	**01.5**	**Façade 2**	mise à l'enquête	**Ville la Tour-de-Peilz** Service domaines et bâtiments	Thalmann Lauren lauren.thalmann@ltdp.ch	à démolir	VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ	architecte
Rue des Remparts 7 La Tour -de-Peilz	1:100	A3	22.01.2024	Grande Rue 46 1814 La Tour-de-Peilz	021 977 01 76	nouveau		MO

Façade sud

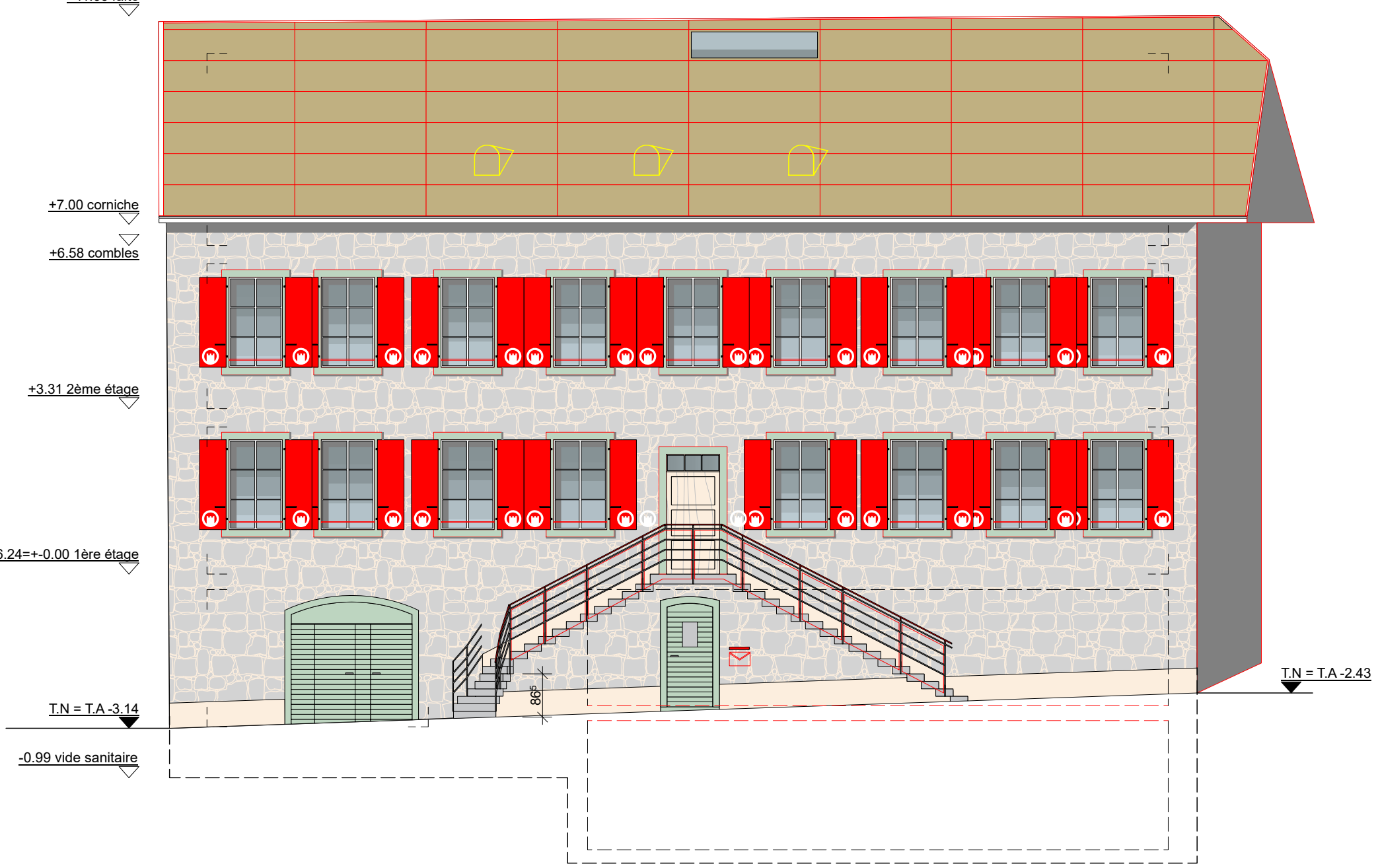

Façade est

Charlemagne **Transformation intérieure et rénovations.**	**01.6**	**Coupe**	mise à l'enquête	**Ville la Tour-de-Peilz** Service domaines et bâtiments	Thalmann Lauren lauren.thalmann@ltdp.ch	à démolir	VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ	architecte
Rue des Remparts 7 La Tour -de-Peilz	1:100	A3	22.01.2024	Grande Rue 46 1814 La Tour-de-Peilz	021 977 01 76	nouveau		MO

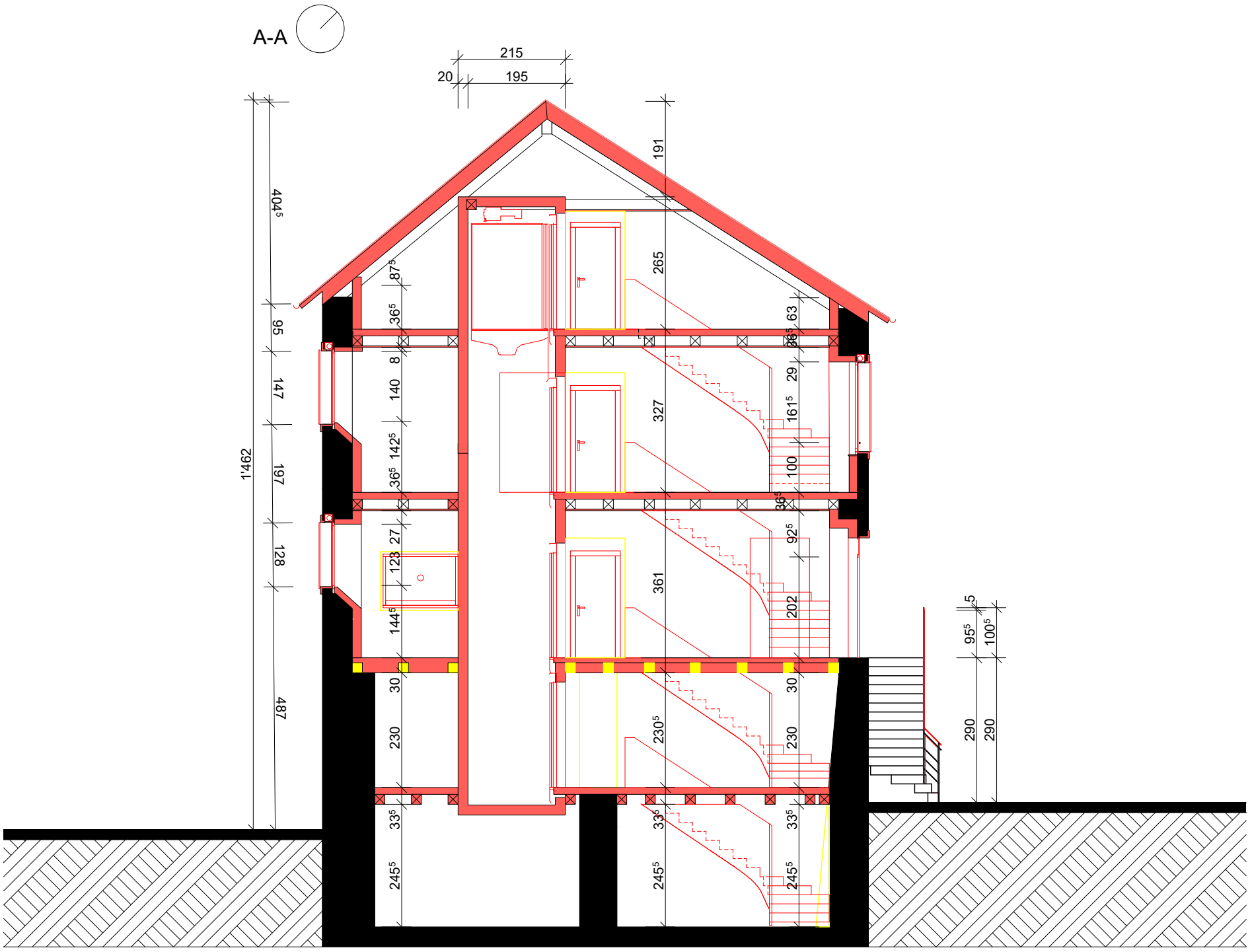

Charlemagne **Transformation intérieure et rénovations.**	**01.1**	**s-s / rez**	mise à l'enquête	**Ville la Tour-de-Peilz** Service domaines et bâtiments	Thalmann Lauren lauren.thalmann@ltdp.ch	à démolir	architecte
Rue des Remparts 7 La Tour -de-Peilz	1:100	A3	22.01.2024	Grande Rue 46 1814 La Tour-de-Peilz	021 977 01 76	nouveau	MO

S-s

Vide sanitaire

Musique 1
FJS
14.04 m²

Musique 2
FJS
19.77 m²

5.39 m²

1.95 m²

Cave
10.83 m²

Musique 3
FJS
19.71 m²

5.8 m²

Rez

Existant
réfectoire
19 m2

Existant
Imprimerie
45 m2

Stock
FJS
77 m2

Technique
5 m2

Hall
D'accueil
16 m2

étagères

étagères

étagères
lourdes

Matériels scéniques

3.96 m²

4.72 m²

2.34 m²

PVC 150

PVC 150

PVC 150

PVC 120

PP 1400

PVC 100

Charlemagne **Transformation intérieure et rénovations.**	**01.2**	**étage 1 / étage 2**	mise à l'enquête	**Ville la Tour-de-Peilz** Service domaines et bâtiments	Thalmann Lauren lauren.thalmann@ltdp.ch	à démolir	VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ	architecte
Rue des Remparts 7 La Tour -de-Peilz	1:100	A3	22.01.2024	Grande Rue 46 1814 La Tour-de-Peilz	021 977 01 76	nouveau		MO

Etage 1

Etage 2

Charlemagne **Transformation intérieure et rénovations.**	**01.3**	**Comble / toiture**	mise à l'enquête	**Ville la Tour-de-Peilz** Service domaines et bâtiments	Thalmann Lauren lauren.thalmann@ltdp.ch	à démolir	VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ	architecte
Rue des Remparts 7 La Tour -de-Peilz	1:100	A3	22.01.2024	Grande Rue 46 1814 La Tour-de-Peilz	021 977 01 76	nouveau		MO

Comble

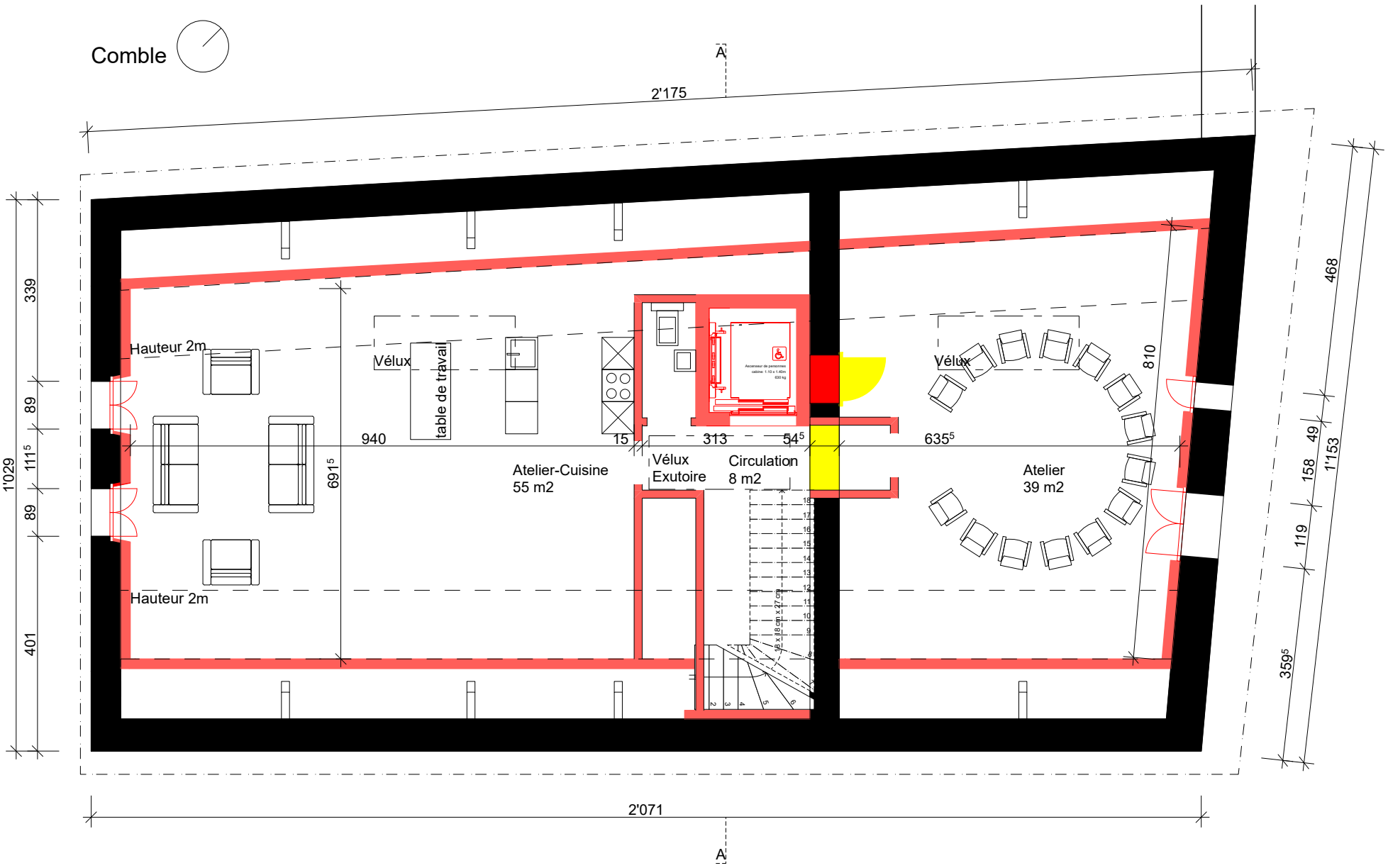
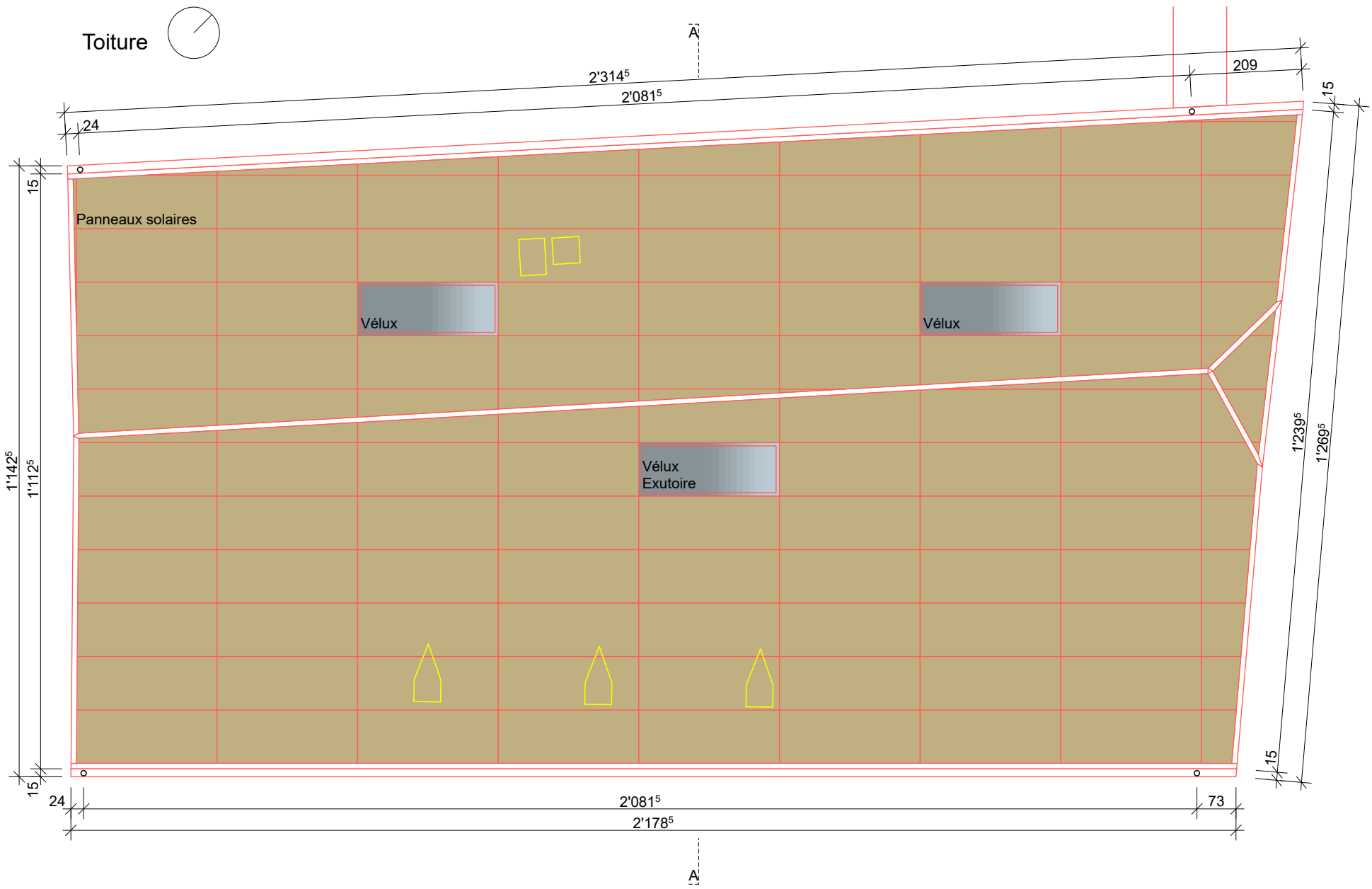
Toiture